



Délibération du conseil municipal
de la Commune de Mireval

**OBJET : CONVENTION AVEC THAU ENERGIES
CITOYENNES POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES**

NOMBRE DE MEMBRES			Séance du 5 juillet 2023 L'An DEUX MILLE VINGT TROIS Et le 5 juillet
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	
23	23	22	
DATE DE LA CONVOCATION			A 19H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe DURAND, Maire.
30 juin 2023			

Présents (17) : DURAND Christophe – DESCOUX Richard – ASSELIN Nathalie – DALBIN Jacques – AMIARD Manuela DEMOLLIERE Jean-Pierre – SAINT-ELLIER Catherine - ESCUDIER Christiane – PERPINA Dominique – GUY Gilles – RAMBEAU Sandra – BROOKS Christelle – HERMET Rodolphe - DAURES Damien - ASSENCIO Martine – ANDRE Robert – RIBO COIMBRA ANTUNES Marie-Françoise.

Absents excusés (5) : GRANIER Dominique procuration à DALBIN Jacques – RODRIGUEZ GRUESO José procuration à AMIARD Manuela – PALHIES Sylvain procuration à DESCOUX Richard – ROUJAS Georges procuration à Robert ANDRE – JO Michel procuration à ASSENCIO Martine

Absente : BOURELLY Céline

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et arrêté.
Damien DAURES a été nommé secrétaire.

Par une délibération du 23 mars 2022, le Conseil municipal de Mireval a lancé un Appel à Manifestation d'intérêt pour équiper les toits des bâtiments publics de panneaux photovoltaïques.
Par une délibération du 21 septembre 2022, le même Conseil Municipal a choisi « Thau Énergies Citoyennes » pour réaliser cette opération.

A ce jour, des études de faisabilité techniques sont en cours sur les 4 « toits publics » qui ont été sélectionnés : le toit de l'école élémentaire, le toit de la halle des sports, le toit de l'hôtel de ville et le toit des bâtiments du plateau sportif.

Pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur chaque bâtiment la commune doit signer des contrats de mise à disposition de ces toitures avec SCIC SAS Thau Énergies Citoyennes. Ces 4 conventions (jointes à la présente note de synthèse) précisent les modalités techniques et juridiques d'installation, les droits et obligations des deux parties, la durée du contrat, ainsi que toutes les clauses nécessaires pour assurer une bonne exécution du contrat et régler les problèmes de responsabilités.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **L'autoriser** à signer les 4 contrats de mise à disposition de toiture pour installation photovoltaïque
- **L'autoriser** à signer tout acte et toute pièce utile et nécessaire en lien avec cette délibération

Accusé de réception en préfecture
034-213401599-20230712-23-038-CC
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise Monsieur le Maire** à signer les 4 contrats de mise à disposition de toiture pour installation photovoltaïque avec Tahu Energies Citoyennes
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tout acte et toute pièce utile et nécessaire en lien avec cette délibération

A Mireval, le 11 juillet 2023

Le Secrétaire de Séance
Damien DAURES

Le Maire
Christophe DURAND



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de l'Hérault
- date de publication et/ou notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401599-20230712-23-038-CC
Date de réception en préfecture : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **12/07/2023**
Et publication ou notification le **12/07/2023**